

Décret exécutif du 31 mai 1990 mettant fin aux fonctions du directeur de la culture islamique au ministère des affaires religieuses.

Par décret exécutif du 31 mai 1990, il est mis fin aux fonctions de directeur de la culture islamique, au ministère des affaires religieuses, exercées par M. Abdelouahab Hamouda, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 2 juin 1990 portant nomination du secrétaire général du ministère des affaires religieuses.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution et notamment son article 81 (4° et 5°) ;

Vu la loi n° 78-12 du 5 août 1978 relative au statut général du travailleur ;

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret n° 85-119 du 21 mai 1985 déterminant les missions générales des structures des organes de l'administration centrale des ministères ;

Vu le décret n° 85-127 du 21 mai 1985 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires religieuses ;

Vu le décret n° 85-214 du 20 août 1985, complété, fixant les droits et obligations des travailleurs exerçant des fonctions supérieures du Parti et de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-215 du 20 août 1985, complété, fixant la liste de certaines fonctions supérieures non électives du Parti et de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-216 du 20 août 1985 fixant le mode de rémunération applicable aux travailleurs exerçant des fonctions supérieures non électives du Parti et de l'Etat ;

Vu le décret présidentiel n° 89-44 du 10 avril 1989 relatif à la nomination aux emplois civils et militaires de l'Etat et notamment son article 5 ;

Décète :

Article 1^{er}. — M. Abdelouahab Hamouda est nommé secrétaire général du ministère des affaires religieuses.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 juin 1990.

Mouloud HAMROUCHE.

Décret exécutif du 30 juin 1990 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études à l'ex-premier ministère.

Par décret exécutif du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études à l'ex-premier ministère, exercées par M. Abderrezak Belizidia.

Décret exécutif du 30 juin 1990 mettant fin aux fonctions d'un directeur au conseil national de planification.

Par décret exécutif du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions de directeur, au conseil national de planification, exercées par M. Ahmed Chérif Djemli, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 30 juin 1990 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'office de Riadh El Feth.

Par décret exécutif du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions de directeur général de l'office de Riadh El Feth, exercées par M. Hocine Snoussi.

Décret exécutif du 30 juin 1990 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-premier ministère.

Par décret exécutif du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur à l'ex-premier ministère, exercées par M. Bachir Amrat.

Décret exécutif du 30 juin 1990 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au cabinet de l'ex-ministre de la culture et du tourisme.

Par décret exécutif du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au cabinet de l'ex-ministre de la culture et du tourisme, exercées par M. Mustapha Ariche.

Décret exécutif du 30 juin 1990 mettant fin aux fonctions d'un attaché de cabinet de l'ex-ministre de la culture et du tourisme.

Par décret exécutif du 30 juin 1990, il est mis fin aux fonctions d'attaché de cabinet de l'ex-ministre de la culture et du tourisme, exercées par M. Djamel Eddine Belhadjoudja.